

SYNDICAT MIXTE ARDECHE DROME NUMERIQUE (A.D.N)

RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS PRISES PAR LE BUREAU EXÉCUTIF DEPUIS LE DERNIER COMITÉ SYNDICAL

N° de délibération	Objet :
BE2023-01	Désignation secrétaire de séance
BE2023-02	Approbation du procès-verbal du 29 septembre 2022
BE2023-03	Délibération portant application cadre des avantages en nature
BE2023-04	Avenant à la convention financière avec les EPCI
BE2023-05	Traitement des zones dentelles avec l'opérateur XP Fibre sur la commune de MALAUCENE
BE2023-06	Informations réglementaires
BE2023-07	Proposition méthode coupe pro

SYNDICAT MIXTE ARDECHE DROME NUMERIQUE (A.D.N)

DELIBERATION

BUREAU EXECUTIF DU 19 JANVIER 2023

Délibération portant désignation d'une secrétaire de séance.
(Délibération BE 2023-01).

L'an deux mille vingt-trois, le 19 janvier, le Bureau Exécutif du Syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique, dûment convoqué le jeudi 12 janvier, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Didier-Claude BLANC, Président.

MEMBRES PRESENTS :

Didier Claude BLANC,

Max TOURVIEILHE, Pierre MAISONNAT,

Marie FERNANDEZ, Jacques LADEGAILLERIE, Franck SOULIGNAC,

Isabelle MASSEBEUF, Virginie FERRAND,

Aurelien FERLAY, Christel FALCONE, Claude BRUN, Christian REY,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

Sylvie GAUCHER,

Sami KEFI JEROME,

Christophe MATHON, Franck FERROUSSIER, Philippe INARD, Jérôme LEBRAT

Pouvoir : Sylvie GAUCHER à Max TOURVIEILHE

Secrétaire de séance : Max TOURVIEILHE

EN EXERCICE : 18 PRESENTS : 12 (13 voix) VOTANTS : 12

Le Bureau Exécutif

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-15,
- Vu les statuts du Syndicat Mixte ADN,

Décide à l'unanimité des voix :

- ARTICLE 1 : De désigner Max TOURVIEILHE secrétaire de séance

- ARTICLE 2 : De désigner les membres de l'administration secrétaires auxiliaires

Le Président



Didier-Claude BLANC

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif dans les deux mois à compter de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Grenoble.

Il est possible de solliciter durant cette durée un recours gracieux ou hiérarchique auprès de l'administration.

Sens des votes

Pour	Didier Claude BLANC, Max TOURVIEILHE, Pierre MAISONNAT, Marie FERNANDEZ, Jacques LADEGAILLERIE, Franck SOULIGNAC, Isabelle MASSEBEUF, Virginie FERRAND, Aurelien FERLAY, Christel FALCONE, Claude BRUN, Christian REY,
Contre	
Abstention	

SYNDICAT MIXTE ARDECHE DROME NUMERIQUE (A.D.N)

DELIBERATION

BUREAU EXECUTIF DU 19 JANVIER 2023

Délibération portant approbation du dernier procès-verbal de séance du 29 septembre 2022.
(Délibération BE 2023-02).

L'an deux mille vingt-trois, le 19 janvier, le Bureau Exécutif du Syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique, dûment convoqué le jeudi 12 janvier, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Didier-Claude BLANC, Président.

MEMBRES PRESENTS :

Didier Claude BLANC,

Max TOURVIEILHE, Pierre MAISONNAT,

Marie FERNANDEZ, Jacques LADEGAILLERIE, Franck SOULIGNAC,

Isabelle MASSEBEUF, Virginie FERRAND,

Aurelien FERLAY, Christel FALCONE, Claude BRUN, Christian REY,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

Sylvie GAUCHER,

Sami KEFI JEROME,

Christophe MATHON, Franck FERROUSSIER, Philippe INARD, Jérôme LEBRAT

Pouvoir : Sylvie GAUCHER à Max TOURVIEILHE

Secrétaire de séance : Max TOURVIEILHE

EN EXERCICE : 18 PRESENTS : 12 (13 voix) VOTANTS : 12

Le Bureau Exécutif

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les statuts du Syndicat Mixte ADN,
- Vu le Procès-Verbal

Décide à l'unanimité des voix :

- ARTICLE 1 : D'arrêter le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2022

Le Président



Didier-Claude BLANC

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif dans les deux mois à compter de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Grenoble.

Il est possible de solliciter durant cette durée un recours gracieux ou hiérarchique auprès de l'administration.

Sens des votes

<i>Pour</i>	Didier Claude BLANC, Max TOURVIELHE, Pierre MAISONNAT, Marie FERNANDEZ, Jacques LADEGAILLERIE, Franck SOULIGNAC, Isabelle MASSEBEUF, Virginie FERRAND, Aurelien FERLAY, Christel FALCONE, Claude BRUN, Christian REY,
<i>Contre</i>	
<i>Abstention</i>	

SYNDICAT MIXTE ARDECHE DROME NUMERIQUE (A.D.N)

DELIBERATION

BUREAU EXECUTIF DU 19 JANVIER 2023

Délibération portant application cadre des avantages en nature- article L2123-18-1-1 du CGCT
(Délibération BE 2023-03).

L'an deux mille vingt-trois, le 19 janvier, le Bureau Exécutif du Syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique, dûment convoqué le jeudi 12 janvier, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Didier-Claude BLANC, Président.

MEMBRES PRESENTS :

Didier Claude BLANC,

Max TOURVIEILHE, Pierre MAISONNAT,

Marie FERNANDEZ, Jacques LADEGAILLERIE, Franck SOULIGNAC,

Isabelle MASSEBEUF, Virginie FERRAND,

Aurelien FERLAY, Christel FALCONE, Claude BRUN, Christian REY,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

Sylvie GAUCHER,

Sami KEFI JEROME,

Christophe MATHON, Franck FERROUSSIER, Philippe INARD, Jérôme LEBRAT

Pouvoir : Sylvie GAUCHER à Max TOURVIEILHE

Secrétaire de séance : Max TOURVIEILHE

EN EXERCICE : 18 PRESENTS : 12 (13 voix) VOTANTS : 12

Le Bureau Exécutif

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du syndicat,

Vu le rapport,

Considérant le respect de transparence et de bonne gestion des deniers publics,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau Exécutif décide :

- **PRENDRE ACTE** des biens mis à disposition des agents pour l'exercice de leurs missions et des conditions d'utilisation telles qu'exposées dans la présente note.

Le Président



Didier-Claude BLANC

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif dans les deux mois à compter de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Grenoble.

Il est possible de solliciter durant cette durée un recours gracieux ou hiérarchique auprès de l'administration.

Sens des votes

<i>Pour</i>	Didier Claude BLANC, Max TOURVIELHE, Pierre MAISONNAT, Marie FERNANDEZ, Jacques LADEGAILLERIE, Franck SOULIGNAC, Isabelle MASSEBEUF, Virginie FERRAND, Aurelien FERLAY, Christel FALCONE, Claude BRUN, Christian REY,
<i>Contre</i>	
<i>Abstention</i>	

SYNDICAT MIXTE ARDECHE DROME NUMERIQUE (A.D.N)

DELIBERATION

BUREAU EXECUTIF DU 19 JANVIER 2023

Délibération portant avenant à la convention financière avec quatre EPCI
(Délibération BE 2023-04).

L'an deux mille vingt-trois, le 19 janvier, le Bureau Exécutif du Syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique, dûment convoqué le jeudi 12 janvier, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Didier-Claude BLANC, Président.

MEMBRES PRESENTS :

Didier Claude BLANC,

Max TOURVIEILHE, Pierre MAISONNAT,

Marie FERNANDEZ, Jacques LADEGAILLERIE, Franck SOULIGNAC,

Isabelle MASSEBEUF, Virginie FERRAND,

Aurelien FERLAY, Christel FALCONE, Claude BRUN, Christian REY,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

Sylvie GAUCHER,

Sami KEFI JEROME,

Christophe MATHON, Franck FERROUSSIER, Philippe INARD, Jérôme LEBRAT

Pouvoir : Sylvie GAUCHER à Max TOURVIEILHE

Secrétaire de séance : Max TOURVIEILHE

EN EXERCICE : 18 PRESENTS : 12 (13 voix) VOTANTS : 12

Le Bureau Exécutif

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du syndicat,

Vu le rapport,

Considérant le respect de transparence et de bonne gestion des deniers publics,

Après en avoir délibéré à la majorité le Bureau Exécutif décide :

- **PRENDRE ACTE** de la demande d'ajustement des versements des subventions d'investissement avec les 4 EPCI membres concernés.
- **D'AUTORISER** le Président à signer les avenants qui en découlent

Le Président



Didier-Claude BLANC

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif dans les deux mois à compter de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Grenoble.

Il est possible de solliciter durant cette durée un recours gracieux ou hiérarchique auprès de l'administration.

Sens des votes

<i>Pour</i>	Didier Claude BLANC, Max TOURVIELHE, Pierre MAISONNAT, Marie FERNANDEZ, Jacques LADEGAILLERIE, Franck SOULIGNAC, Virginie FERRAND, Aurelien FERLAY, Christel FALCONE, , Christian REY,
<i>Contre</i>	
<i>Abstention</i>	Isabelle MASSEBEUF Claude BRUN

SYNDICAT MIXTE ARDECHE DROME NUMERIQUE (A.D.N)

DELIBERATION

BUREAU EXECUTIF DU 19 JANVIER 2023

Délibération portant Traitement de « zones dentelles » avec l'opérateur Xp Fibre sur la commune de Malaucène (zone d'investissement privé) (Délibération BE 2023-05).

L'an deux mille vingt-trois, le 19 janvier, le Bureau Exécutif du Syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique, dûment convoqué le jeudi 12 janvier, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Didier-Claude BLANC, Président.

MEMBRES PRESENTS :

Didier Claude BLANC,

Max TOURVIEILHE, Pierre MAISONNAT,

Marie FERNANDEZ, Jacques LADEGAILLERIE, Franck SOULIGNAC,

Isabelle MASSEBEUF, Virginie FERRAND,

Aurelien FERLAY, Christel FALCONE, Claude BRUN, Christian REY,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

Sylvie GAUCHER,

Sami KEFI JEROME,

Christophe MATHON, Franck FERROUSSIER, Philippe INARD, Jérôme LEBRAT

Pouvoir : Sylvie GAUCHER à Max TOURVIEILHE

Secrétaire de séance : Max TOURVIEILHE

EN EXERCICE : 18 PRESENTS : 12 (13 voix) VOTANTS : 12

Le Bureau Exécutif

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du syndicat,

Vu le rapport,

Considérant la nécessité de se coordonner pour assurer le déploiement des communes limitrophes et impacter par la logique des réseaux,

Considérant la nécessité d'assurer la bonne gestion des deniers publics.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Bureau Exécutif décide :

- **D'AUTORISER** le Président à formaliser ce transfert de déploiement avec l'opérateur Xp Fibre.
- **D'ACTER** la modification du périmètre de déploiement du RIP en fonction.

Le Président



Didier-Claude BLANC

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif dans les deux mois à compter de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Grenoble.

Il est possible de solliciter durant cette durée un recours gracieux ou hiérarchique auprès de l'administration.

Sens des votes

Pour	Didier Claude BLANC, Max TOURVIELHE, Pierre MAISONNAT, Marie FERNANDEZ, Jacques LADEGAILLERIE, Franck SOULIGNAC, Virginie FERRAND, Aurelien FERLAY, Christel FALCONE, , Christian REY, Isabelle MASSEBEUF Claude BRUN,
Contre	
Abstention	

SYNDICAT MIXTE ARDECHE DROME NUMERIQUE (A.D.N)

DELIBERATION

BUREAU EXECUTIF DU 19 JANVIER 2023

Délibération portant actes des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations (Délibération BE 2023-06).

L'an deux mille vingt-trois, le 19 janvier, le Bureau Exécutif du Syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique, dûment convoqué le jeudi 12 janvier, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Didier-Claude BLANC, Président.

MEMBRES PRESENTS :

Didier Claude BLANC,

Max TOURVIEILHE, Pierre MAISONNAT,

Marie FERNANDEZ, Jacques LADEGAILLERIE, Franck SOULIGNAC,

Isabelle MASSEBEUF, Virginie FERRAND,

Aurelien FERLAY, Christel FALCONE, Claude BRUN, Christian REY,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

Sylvie GAUCHER,

Sami KEFI JEROME,

Christophe MATHON, Franck FERROUSSIER, Philippe INARD, Jérôme LEBRAT

Pouvoir : Sylvie GAUCHER à Max TOURVIEILHE

Secrétaire de séance : Max TOURVIEILHE

EN EXERCICE : 18 PRESENTS : 12 (13 voix) VOTANTS : 12

Le Bureau Exécutif

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du syndicat mixte ADN,

Vu la délibération du comité syndical d'ADN en date du 6 décembre 2021 portant délégation de pouvoirs,

Vu le rapport,

Il sera demandé au Bureau Exécutif :

- **ARTICLE 1** D'acter des décisions prises dans le cadre des délégations.

Le Président



Didier-Claude BLANC

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif dans les deux mois à compter de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Grenoble.

Il est possible de solliciter durant cette durée un recours gracieux ou hiérarchique auprès de l'administration.

Sens des votes

Pour	Didier Claude BLANC, Max TOURVIELHE, Pierre MAISONNAT, Marie FERNANDEZ, Jacques LADEGAILLERIE, Franck SOULIGNAC, Virginie FERRAND, Aurelien FERLAY, Christel FALCONE, , Christian REY, Isabelle MASSEBEUF Claude BRUN,
Contre	
Abstention	